

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/140

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 21

SÉANCE EN DATE DU 24 OCTOBRE 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 14 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE MARCHÉ DE SURVEILLANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Louis WEISS, adjoint au maire,
Sur proposition de la commission d'administration générale, des finances et de
l'agriculture qui s'est réunie le 14 octobre 2019,

A l'unanimité des voix,

- décide de confier le marché de surveillance des bâtiments communaux à la société Flash Security selon le bordereau unitaire des prix joint en annexe,
- prend acte que :
 - ce marché comprend 1h de ronde quotidienne (excepté les dimanches & jours fériés) et concerne les bâtiments suivants : groupe scolaire Robert Schuman, bâtiment périscolaire,
 - ce marché comprend également les interventions de la télésurveillance et des prestations occasionnelles,
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise Flash Security qui s'applique à compter du 1^{er} novembre 2019 pour une durée d'une année et reconductible 2 fois,
- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget principal 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 29 octobre 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 29 octobre 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT